



Bail de location notarié d'une place de parking

Par **enaifos**, le **27/03/2019** à **21:03**

Bonjour,

J'ai une question svp, sur un bail de location notarié, il s'agit du bail de location d'un parking chez le notaire d'une durée de 10 ans. Faut'il avancer la totalité de la location sur 10 ans pour le compte du propriétaire ?

Merci.

Par **morobar**, le **28/03/2019** à **07:55**

Bonjour,

Pourquoi pas pendant 5801 ans avec un bail renouvelable tacitement ?

Les modalités de paiement de l'emplacement sont précisées sur le bail, cela peut être un paiement à la semaine, au mois, au trimestre, à l'année, au siècle...C'est totalement libre. C'est en général au mois ou au trimestre.

Attention s'agissant d'un bail notarié, en cas de défaut de paiement pas besoin de tribunal.

Par **garage13**, le **01/04/2019** à **22:21**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Bien sur que non ! Heureusement

Vous pouvez consulter la rubrique juridique du site [xxxxxx](#) pour les locations de garages ou parkings

Pas de publicité, merci...